



Question sur le 1/8e d'une succession, pour la femme

Par **Aqila**, le **29/01/2023** à **14:09**

Succession

Est-je droit au 1/8e de la succession de mon défunt mari, divorcée de lui depuis plus de 20ans, mais jamais remariée depuis, et ayant eu à ma charge nos 2 filles suite au divorce : l'aînée handicapée à +80%, toujours à ce jour, et la cadette durant toute ses longues études et jusqu'à son mariage.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **29/01/2023** à **18:40**

BONJOUR

Si vous êtes divorcés depuis plus de 20ans, iol n'existe plus de communauté.

Les enfants nés de votre mari sont en revanche des ayants-droits légaux.

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2023** à **19:37**

Bienvenue

Si vous ex conjoint avait été remarié, sa nouvelle épouse aurait eu des droits, mais les droits de l'ex épouse n'existent plus.

En revanche vous avez peut droit à la réversion de retraite ...